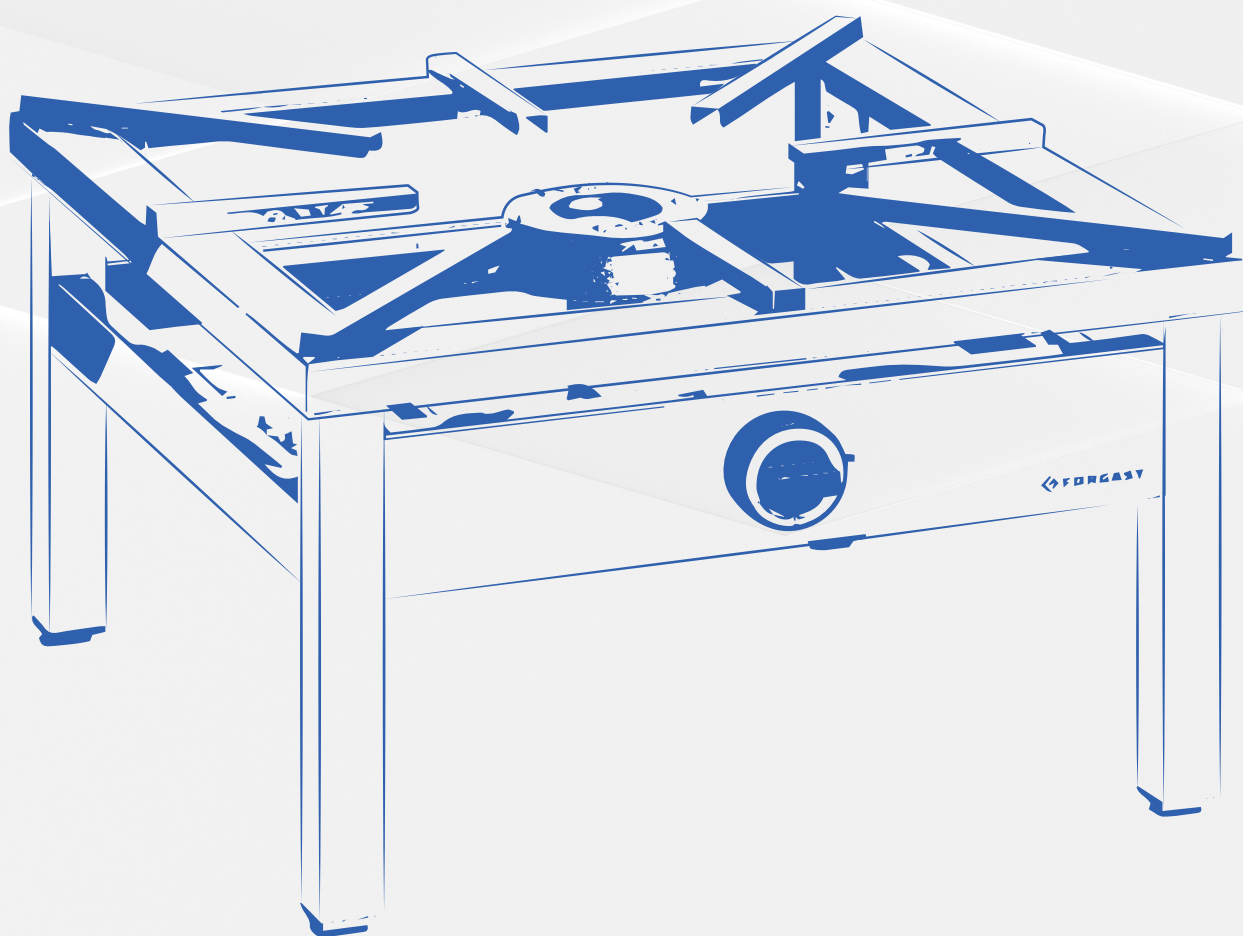




MODE D'EMPLOI



RÉCHAUDS À GAZ

FG09415 / FG09410 / FG09416 / FG09413 / FG09411

- TRADUCTION DU MANUEL ORIGINAL -

1. REMARQUES	3
2. DESTINATION	4
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	4
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	4
5. Consignes de sécurité et d'hygiène au travail	6
6. Instructions d'utilisation	6
7. Instructions d'entretien et de réparation	7
8. EMBALLAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT	7
9. REMARQUES FINALES	7
10. POINTS DE COLLECTE DU MATÉRIEL USAGÉ	7
11. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE	8
12. INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATEUR	8
13. GESTION DES DÉCHETS ET ÉLIMINATION	11

NOTE :

Cette notice a été traduite à partir de la version originale en anglais au moyen de l'intelligence artificielle et de la traduction automatique.



MESDAMES, MESSIEURS,

Vous êtes désormais utilisateurs d'un nouveau réchaud à gaz. Il fait partie d'une gamme de réchauds conçus pour offrir une fonctionnalité optimale tout en intégrant un design moderne, ce qui garantit que ce réchaud constituera une composante essentielle d'un établissement équipé selon les standards contemporains.

Avant toute utilisation du réchaud, veuillez lire attentivement ce manuel. Il contient des recommandations et des consignes essentielles pour une utilisation correcte.

Cela vous permettra de profiter pendant de nombreuses années d'un fonctionnement fiable et sans incident de cet appareil.

Nous vous souhaitons pleine satisfaction avec cet achat.

Forgast



1. ATTENTION !

1. Avant la première mise en service du réchaud, il est impératif de lire attentivement les instructions d'utilisation ainsi que les recommandations de sécurité.
2. Les réchauds sont des appareils ne contenant aucun matériau dangereux pour l'environnement.
3. Les matériaux constituant l'emballage peuvent être recyclés en tant que matières premières secondaires.
4. Le réchaud usagé doit être mis hors d'usage afin d'empêcher toute réutilisation. L'appareil doit ensuite être remis à des organismes spécialisés chargés de la collecte ou du recyclage des matières recyclables.
5. L'appareil est adapté au gaz et à la pression indiqués sur la plaque signalétique.
6. Le produit doit être installé après une période de stabilisation de 8 heures à l'intérieur des locaux.
7. Le raccordement du réchaud à l'installation de gaz ou à une bouteille de gaz liquéfié ainsi que son réglage doivent être réalisés exclusivement par un installateur agréé d'appareils à gaz possédant un certificat de qualification « E » en exploitation des équipements et installations énergétiques.
8. Le raccordement du réchaud à l'installation électrique doit être réalisé par un installateur titulaire d'un certificat de qualification « E » en cours de validité , pour l'exploitation des équipements et installations énergétiques.
9. Le fabricant ne saurait être tenu responsable des blessures ou dommages causés par une installation incorrecte de l'appareil ou par une utilisation non conforme de celui-ci.
10. En cas de panne de l'appareil, en particulier en cas de court-circuit, éteignez immédiatement l'appareil et contactez sans délai le service après-vente. Il est strictement interdit d'utiliser un réchaud endommagé.
11. Il est strictement interdit d'effectuer soi-même toute réparation , sous peine de perdre les droits accordés par la garantie.
12. Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications en vue de moderniser l'appareil et d'améliorer en permanence sa qualité, sans préavis. Ces modifications ne devraient toutefois pas engendrer de difficultés pour les utilisateurs.

2. DESTINATION

Le présent manuel d'utilisation concerne la famille de réchauds à gaz équipés de brûleurs à haute puissance avec stabilisation de la flamme, répondant aux exigences des normes PN-EN 203-1 : 2022-05, PN-EN 203-2-1 : 2022-05 et PN-EN 437. Ces réchauds ont été conçus et réalisés comme des appareils de chauffage professionnels destinés à la préparation des aliments (cuisson, friture, cuisson au four) dans les bars, les restaurants et autres établissements de restauration collective.

Ces réchauds sont conçus pour être alimentés par les combustibles gazeux suivants :

- Famille 2 groupe : 2E (20 mbar), 2H (20 mbar) – gaz naturel (G20)
- Famille 3 groupe : 3P (37 mbar), 3P (50 mbar) – gaz propane (G31)
- 3B/P (37 mbar) – gaz propane-butane (G30).

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les réchauds à gaz FORGAST sont fabriqués en tant qu'appareils à brûleur unique. Ils possèdent un boîtier esthétique en tôle inoxydable, des robinets équipés d'un dispositif de sécurité anti-retour qui coupe l'arrivée de gaz en cas d'extinction de la flamme, ainsi qu'un brûleur gaz haute puissance avec stabilisation de flamme. Les réchauds sont équipés d'une grille composée de tubes en acier inoxydable. Les réchauds sont munis d'un raccord fileté R 1/2". Chaque brûleur du réchaud peut supporter une charge d'une casserole pesant jusqu'à 100 kg.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques des brûleurs pour gaz naturel et gaz liquides :

Brûleur n° 1

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE LA BUSE (mm)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	3,4	1,40
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	3,4	0,92
	3P (G31)	37	3700	3,4	0,95
	3P (G31)	50	5000	3,4	0,85

Brûleur n° 2.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE LA BUSE (mm)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	5,0	1,70
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	5,0	1,10
	3P (G31)	37	3700	5,0	1,20
	3P (G31)	50	5000	5,0	1,10

Brûleur n° 3.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE LA BUSE (mm)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	6,5	2,00
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	6,5	1,25
	3P (G31)	37	3700	6,5	1,30
	3P (G31)	50	5000	6,5	1,25

Brûleur n° 4.

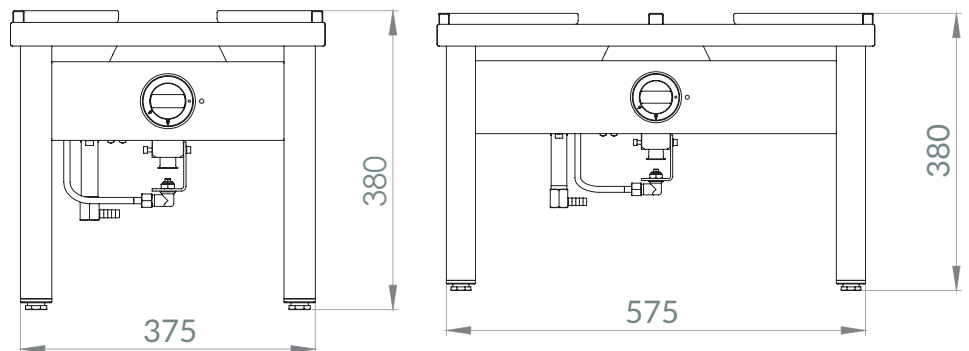
TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	DIAMÈTRE DE LA BUSE (mm)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	8,0	2,25
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	7,2	1,35
	3P (G31)	37	3700	7,4	1,40
	3P (G31)	50	5000	8,0	1,40

Réchaud gaz FG09410, FG09415 Réchaud gaz FG09416, FG09413, FG09411

Puissance thermique maximale :

FG09415 – 5 kW;
FG09410 – 6,5 kW;

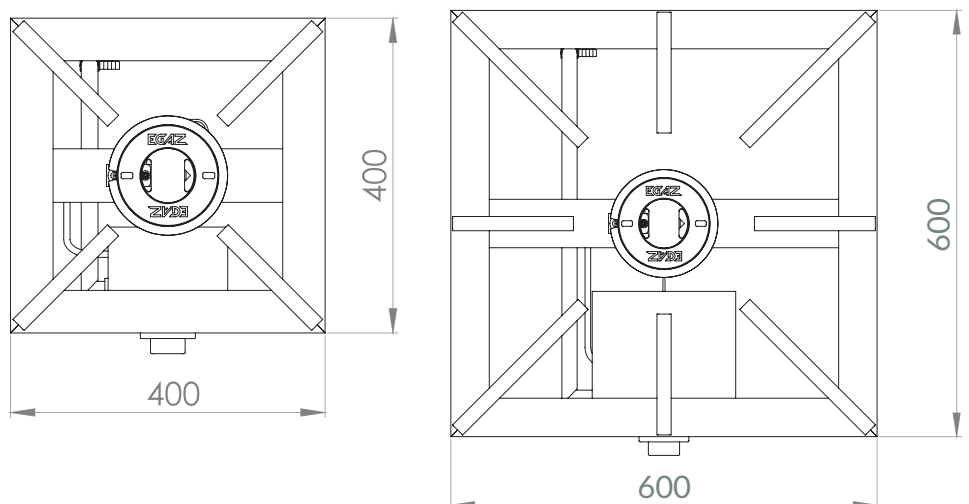
Dimensions [mm] :
 hauteur – 380
 largeur – 400
 profondeur – 400



Puissance thermique maximale :

FG09416 – 5 kW;
FG09413 – 6,5 kW;
FG09411 – 8 kW;

Dimensions [mm] :
 hauteur – 380
 largeur – 600
 profondeur – 600



5. Consignes de sécurité et d'hygiène au travail

Afin d'éviter tout risque de brûlure du personnel lié à une mauvaise manipulation du réchaud à gaz, il convient :

- de familiariser le personnel avec les règles correctes d'exploitation des réchauds à gaz destinés aux établissements de restauration collective, conformément au présent manuel d'utilisation ;
- initier l'utilisateur aux règles fondamentales d'exploitation des appareils à gaz, aux principes de sécurité relatifs au travail en cuisine ainsi qu'aux procédures de premiers secours en cas d'urgence ;
- ne pas utiliser l'appareil en cas de défaut constaté sur le brûleur ou sur les éléments de commande situés à l'extérieur de l'appareil ;
- ne pas exposer le réchaud à un écoulement d'eau ni le nettoyer avec un jet d'eau ;
- la réparation de l'appareil doit être réalisée par un personnel dûment formé ;

6. Instructions d'utilisation

avant d'utiliser le réchaud, vérifier que les parties supérieures du brûleur (le gobelet du brûleur et l'anneau de la flamme) sont correctement positionnées. Un anneau de flamme correctement monté se caractérise par le fait que la clavette ressort située sur la surface de base du godet du brûleur s'insère dans la découpe présente sur le pourtour de l'anneau de flamme. Toute autre position de l'anneau de flamme par rapport au godet est incorrecte et entraînera un mauvais fonctionnement du brûleur.



ATTENTION !

Il est très important, pour la sécurité d'utilisation et pour assurer une exploitation optimale de l'efficacité thermique des brûleurs, d'adapter le diamètre des récipients aux charges thermiques

Voici les diamètres recommandés des récipients en fonction des charges thermiques appliquées :

PUISSANCE DU BRÛLEUR	DIAMÈTRE OPTIMAL DU RÉCIPIENT UTILISÉ
3 kW	300 mm
5 kW	380 mm
7 kW	420 mm
8 kW	460 mm

Ouverture de l'arrivée de gaz vers le brûleur

Tous les réchauds disposent d'un dispositif de sécurité anti-retour.

Pour allumer le brûleur, procédez comme suit :

1. Ouvrez la vanne de la bouteille de propane-butane équipée d'un détendeur adapté au gaz propane-butane.
2. Appuyer sur le bouton de commande.
3. Tourner le bouton enfoncé jusqu'à la position « plein débit » (sens antihoraire).
4. Allumer le gaz et maintenir le bouton enfoncé pendant environ 10 secondes (durée nécessaire à l'activation du dispositif de sécurité).
5. Après avoir terminé l'utilisation du brûleur, fermer l'arrivée de gaz en tournant le bouton en position « fermé » (sens horaire).



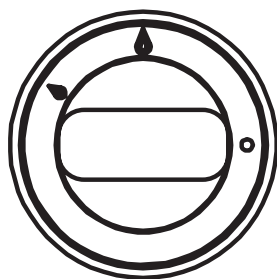
ATTENTION !

Lors de l'utilisation de propane-butane, avant de mettre fin à l'utilisation du réchaud, fermer d'abord la vanne de la bouteille. Puis fermer le robinet du brûleur. Pour le gaz naturel, procéder conformément aux points 2, 3, 4 et 5.

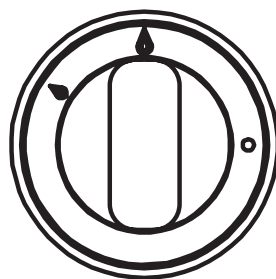
Signification des positions du robinet

La quantité de gaz alimentant le brûleur est réglée par le robinet de gaz. Le robinet permet d'obtenir une flamme sur le brûleur allant de pleine puissance à une flamme minimale (environ 1/4 de la puissance maximale). La puissance du brûleur se règle en tournant le bouton vers la gauche, de la position « 0 » à la position de pleine puissance. Un tour supplémentaire du bouton entraîne une diminution progressive de la puissance jusqu'au niveau minimal.

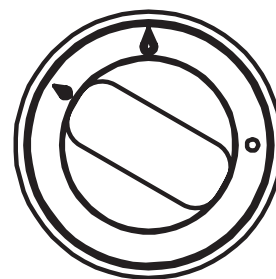
Fig. 1 Position de la manette de la vanne de gaz des brûleurs en surface



Fermé



Puissance maximale



Puissance minimale

Changement du type de gaz alimentant

Les opérations d'adaptation du réchaud à la combustion d'un type spécifique de gaz doivent être réalisées par une personne habilitée à effectuer des installations et services sur des équipements à gaz. L'adaptation du réchaud pour l'utilisation de gaz naturel ou de propane-butane est décrite dans la notice destinée à l'installateur.

7. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Le réchaud doit être maintenu propre. L'entretien courant (quotidien) du réchaud consiste à éliminer les impuretés en nettoyant soigneusement la plaque de la chambre de combustion, la grille et le tableau de commande à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau tiède additionnée de produit nettoyant, puis à essuyer parfaitement avec un chiffon sec et propre. Ne jamais nettoyer l'appareil avec un jet d'eau sous pression.

Laisser l'appareil refroidir complètement avant tout nettoyage. Ne pas utiliser de produits abrasifs, corrosifs ou susceptibles d'entraîner de la corrosion lors du nettoyage. Au-delà des opérations régulières d'entretien du réchaud, il appartient à l'utilisateur d'assurer la vérification et la maintenance périodique des composants et ensembles de l'appareillage gaz.

À l'issue de la période de garantie, au minimum une fois par an, ainsi qu'en cas de signes de dysfonctionnement de l'appareil, il est nécessaire de faire réaliser une inspection technique du réchaud et de faire réparer les défauts identifiés. Cette inspection doit être effectuée par un technicien qualifié, détenteur des compétences requises pour la réparation des équipements à gaz. Les ensembles de commande remplacés lors de cette inspection doivent être accompagnés de certificats de conformité en cours de validité. La révision générale comprend les opérations réalisées lors de l'inspection périodique ainsi que le remplacement des pièces mécaniquement endommagées. Il convient de vérifier l'usure des éléments suivants :

- brûleurs à gaz,
- vannes à gaz,
- thermocouples,
- boutons,
- étanchéité de la robinetterie,

8. EMBALLAGE, CHARGEMENT ET TRANSPORT

Le réchaud est emballé conformément aux normes en vigueur. Le chargement du réchaud dans les moyens de transport, son déchargement ainsi que son déplacement doivent être effectués à l'aide d'appareils de levage appropriés. Le transport doit s'effectuer avec des moyens de transport couverts. Lors du transport, le réchaud doit être immobilisé afin d'éviter tout déplacement, basculement, chocs violents ou autres dommages mécaniques.

9. REMARQUES FINALES

Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications techniques sans détériorer les conditions d'utilisation, de sécurité ni la qualité du produit.

10. POINTS DE COLLECTE DU MATÉRIEL USAGÉ

La collecte des équipements usagés doit être déclarée auprès de :

Polska Korporacja Recyklingu sp. z o.o.

Centre de traitement ZSEiE

ul. Metalurgiczna 15 C; 20-234 Lublin

tél. +48 81 745 52 00

tél./fax +48 81 748 52 50

e-mail: info@pkrecykling.pl

11. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE

N°	DÉSIGNATION DE LA PIÈCE	TYPE OU RÉFÉRENCE
Réchauds à gaz FORGAST		
1	Injecteur brûleur 3,4 kW :	
	2E (G20), 2H (G20) – 20 mbar	ø 1,40 G55140
	3 P/B (G30) – 37 mbar	ø 0,92 G55090
	3 P (G31) – 37 mbar	ø 0,95 G55090
	3 P (G31) – 50 mbar	ø 0,85 G55085
2	Injecteur brûleur 5 kW :	
	2E (G20), 2H (G20) – 20 mbar	ø 1,70 G55170
	3 P/B (G30) – 37 mbar	ø 1,10 G55120
	3 P (G31) – 37 mbar	ø 1,20 G55120
	3 P (G31) – 50 mbar	ø 1,10 G55110
3	Buse du brûleur 6,5 kW :	
	2E (G20) ,2H (G20) 20 mbar	ø 2,00 G55200
	3 P/B (G30) – 37 mbar	ø 1,25 G55130
	3 P (G31) – 37 mbar	ø 1,30 G55130
	3 P (G31) – 50 mbar	ø 1,25 G55140
4	Buse du brûleur 8 kW :	
	2E (G20) ,2H (G20) 20 mbar	ø 2,25 G55225
	3 P/B (G30) – 37 mbar	ø 1,35 G55140
	3 P (G31) – 37 mbar	ø 1,40 G55140
	3 P (G31) – 50 mbar	ø 1,40 G55140
5	Vanne gaz SABAF DRG 5094/1	G00382
6	Thermocouple L-320 L=25	G00396
7	Manette 4,2	G00289
8	Étiquette Ø 63	G01100

Les pièces susmentionnées sont disponibles auprès du fabricant de l'appareil.

12. INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATEUR

Après le déballage du réchaud, il convient de vérifier qu'il ne présente pas de dommages visibles. Si le réchaud a été endommagé lors du transport, il ne doit pas être raccordé. Le raccordement du réchaud à l'installation gaz doit être effectué par un technicien disposant des habilitations appropriées. Le réchaud est un appareil conforme aux exigences de la norme PN-EN 203-1:2014 « Appareils à gaz pour les établissements de restauration collective ». Exigences de sécurité. La norme susmentionnée impose que l'appareil soit installé dans une pièce bien ventilée, idéalement sous une hotte locale en fonctionnement avec un système d'extraction efficace.

La pièce destinée à l'installation des appareils à gaz doit respecter les dispositions du Règlement du Ministre de l'Infrastructure concernant les conditions techniques que doivent satisfaire les bâtiments ainsi que leur implantation (Journal Officiel n° 75 du 12 avril 2002, chapitre 7 - Installation de gaz combustible).

Conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, cette pièce doit satisfaire aux critères suivants :

1. La pièce destinée à l'installation et à l'utilisation du réchaud doit bénéficier d'un renouvellement d'air permanent, assurant à la fois un apport suffisant d'air pour la combustion du gaz et l'évacuation des fumées ; le réchaud doit être installé sous une hotte aspirante locale.
2. En cas d'utilisation d'un réchaud alimenté au gaz liquide B/P, la pièce ne doit en aucun cas se trouver au-dessous du niveau « zéro » (niveau du sol), c'est-à-dire dans un sous-sol ou une cave. La température de la pièce dans laquelle se trouve la bouteille de gaz liquide ne doit pas dépasser 35 °C.

3. La pièce dans laquelle est installé le réchaud à gaz doit avoir une hauteur minimale de 2,2 m.
4. Le réchaud doit être installé à une distance minimale de 0,5 m des fenêtres, dans un emplacement permettant un accès aisé, au minimum par l'avant. Du côté du mur arrière du réchaud doit se trouver un mur non combustible de la pièce, c'est-à-dire un mur revêtu d'une finition de surface ininflammable. La distance entre le côté de l'appareil et un mur non protégé, c'est-à-dire un mur en bois ou en tout autre matériau facilement inflammable, ne doit pas être inférieure à 60 cm. Pour un mur protégé — c'est-à-dire un mur en matériau combustible mais enduit de plâtre, carrelé ou protégé d'une autre manière équivalente — cette distance doit être d'au moins 30 cm.
5. Il est strictement interdit d'utiliser dans un même bâtiment du gaz liquéfié et du gaz naturel du réseau.
6. Dans la pièce où est installé un réchaud conçu pour l'alimentation en gaz liquéfié, il est interdit de stocker et d'utiliser plus de deux bouteilles de gaz contenant chacune 11 kg de gaz. En cas d'utilisation de gaz liquéfié, il est recommandé d'installer la batterie de bouteilles à l'extérieur du bâtiment ou d'installer un réservoir de gaz liquéfié.
7. Le réchaud doit être raccordé de manière fixe aux conduites en acier de l'installation de gaz, ou bien par l'intermédiaire de conduites métalliques flexibles. (Le tuyau flexible utilisé doit être en acier inoxydable et conforme aux normes DIN 3383 et DIN 3384).
8. Le réchaud à gaz liquéfié doit être raccordé au détendeur de pression sur la bouteille à l'aide d'un tuyau flexible d'une longueur ne dépassant pas 1,5 m, résistant à une pression minimale de 300 kPa, compatible avec les composants du gaz liquéfié, résistant aux dommages mécaniques et à une température allant jusqu'à 60 °C. Le tuyau flexible doit respecter les normes nationales applicables et être contrôlé périodiquement, puis remplacé si nécessaire.
9. Avant de connecter l'appareil à l'installation de gaz, vérifiez sur la plaque signalétique et dans la carte de garantie pour quel type de gaz le réchaud est conçu, et assurez-vous qu'il correspond au gaz utilisé dans votre installation.
10. Placer le réchaud sur un sol dur et incombustible en respectant les distances indiquées ci-dessus par rapport aux murs, puis le niveler au moyen des pieds réglables. Raccorder à l'installation de gaz conformément aux points 7 et 8. Vérifier l'étanchéité de la connexion à l'aide d'un spray détecteur de fuites.

11. Adaptation du réchaud à un autre type de gaz :

Pour adapter le réchaud à un autre type de gaz, il est nécessaire de remplacer les injecteurs du brûleur. Les dimensions des injecteurs pour chaque type de gaz sont indiquées dans les tableaux au point « Caractéristiques techniques ». La préparation du réchaud pour la combustion de gaz naturel ou de gaz liquéfié consiste à :

1) Remplacement des injecteurs, fig. 1

a) Retirer la grille, puis le brûleur, ensuite la cuvette de préallumage, puis reposer le brûleur afin de faciliter les opérations.

b) À l'aide d'une clé plate de 7 mm, dévisser l'injecteur « A », puis installer l'injecteur correspondant selon le tableau ci-dessus.

2) Réglage de la flamme du brûleur

a) appuyer sur le bouton situé sur le panneau avant de l'appareil (coin inférieur gauche), positionner le bouton sur la flamme maximale et maintenir jusqu'à ce que le thermocouple stabilise la flamme

- desserrer la vis de blocage « C »
- en abaissant ou en relevant le volet d'air « B », observer la flamme du brûleur et la régler de façon à ce qu'elle soit stable et brûle avec une flamme maximale

• une fois le réglage terminé, resserrer la vis « C » à l'aide d'une clé Allen « 4 »

b) réglage de la flamme économique

• allumer le brûleur (action décrite au point « a ») puis positionner le bouton sur la flamme minimale

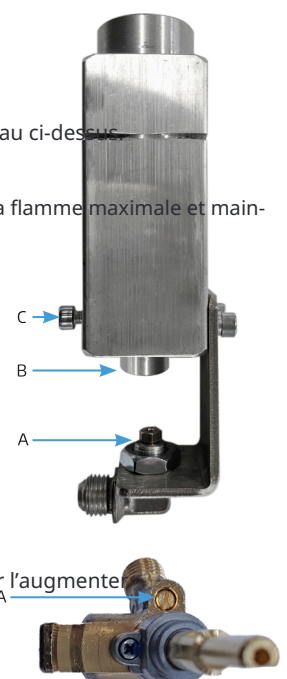
• retirer le bouton en le tirant vers soi

• la vis de réglage « A », visible sur la figure 2, est située sur le côté gauche de la vanne de gaz

• réglage de la vis « A » à l'aide d'un tournevis plat, vers la droite pour diminuer la flamme ou vers la gauche pour l'augmenter

• la flamme économique doit représenter 30 % de la flamme nominale

• tourner énergiquement le bouton de la position économique à la pleine puissance et vérifier que la flamme ne s'éteint pas



Réglages des volets :

Brûleur n° 1

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	3,4	4,8
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	3,4	aucun
	3P (G31)	37	3700	3,4	aucun
	3P (G31)	50	5000	3,4	aucun

Brûleur n° 2.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	5,0	5,5
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	5,0	19,1
	3P (G31)	37	3700	5,0	13,6
	3P (G31)	50	5000	5,0	6,8

Brûleur n° 3.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	6,5	aucun
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	6,5	3,2
	3P (G31)	37	3700	6,5	2,9
	3P (G31)	50	5000	6,5	3,7

Brûleur n° 4.

TYPE DE GAZ		PRESSION NOMINALE		CHARGE THERMIQUE (kW)	VOLET (MM)
		mbar	Pa		
Gaz naturel 2E (G20), 2H (G20)		20	2000	7,2	15,5
Gaz liquide	3B/P (G30)	37	3700	8,0	aucun
	3P (G31)	37	3700	7,4	aucun
	3P (G31)	50	5000	8,0	4,7



ATTENTION !

Les opérations de remplacement des buses doivent être effectuées après fermeture du robinet d'arrêt de l'installation gaz. Après modification de l'appareil pour un autre type de gaz que le réglage d'origine, il est nécessaire d'en informer le fabricant afin d'obtenir une nouvelle plaque signalétique précisant ce nouveau réglage.

Vérification de la pression d'entrée

Le réchaud est doté d'un raccord destiné à la mesure de la pression d'entrée, situé sur le tube à proximité de la vanne. Pour mesurer la pression d'entrée du gaz, il est nécessaire de démonter la vis du raccord de prise de mesure et de connecter l'appareil de mesure de pression à l'aide d'un tuyau flexible. Après avoir réalisé la mesure et relevé sa valeur, il convient de fermer l'arrivée de gaz, de déconnecter l'appareil de mesure, puis de revisser la vis afin d'éviter toute fuite de gaz. La pression mesurée doit correspondre à la valeur indiquée dans les caractéristiques des brûleurs.

13. GESTION DES DÉCHETS ET ÉLIMINATION

En fin de cycle de vie du produit, il ne faut pas jeter l'équipement dans un lieu pouvant causer un danger pour l'environnement. Le stockage temporaire des déchets dangereux est permis en vue de leur élimination ultérieure. Il est obligatoire de respecter les réglementations environnementales en vigueur dans le pays d'utilisation de l'appareil.

L'appareil doit être confié à des entreprises spécialisées pour sa collecte, son démontage et son élimination.

L'appareil doit être démonté en séparant les composants et en les regroupant selon leur nature chimique, en tenant compte que certains peuvent être recyclés et réutilisés de la même manière que les déchets ménagers. Avant l'élimination, il convient de s'assurer que l'appareil ne soit plus utilisable en débranchant le câble d'alimentation.

Le matériau issu de l'élimination, s'il n'est pas réutilisé, doit être apporté à un point de collecte ou déposé dans une décharge conformément à la réglementation en vigueur.

Tout symbole DEEE apposé sur le produit indique qu'il ne doit pas être traité comme un déchet ménager. Il doit être éliminé correctement afin d'éviter tout impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.

Pour plus d'informations sur le recyclage de ce produit, veuillez contacter le fabricant, le service après-vente ou l'organisme local de gestion des déchets.

Les opérations de démontage de l'appareil doivent être effectuées par du personnel qualifié.

Si un remontage ultérieur de l'appareil est prévu, toutes les interventions doivent être réalisées avec la plus grande rigueur afin de ne pas endommager ses composants.

Le fabricant décline toute responsabilité en cas de défaillances ou de désagréments causés par un personnel non habilité opérant l'appareil.



ÉLIMINATION

L'emballage ainsi que le matériau dont il est constitué sont 100 % recyclables et sont marqués du symbole .

Lors de l'élimination, il convient de respecter les réglementations locales en vigueur. Les éléments de l'emballage (sacs en plastique, morceaux de polystyrène, etc.) doivent être conservés hors de portée des enfants, car ils présentent un danger potentiel.

Cet appareil a été fabriqué à partir de matériaux recyclables. Cet appareil est conforme à la Directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Une élimination correcte de cet appareil permet d'éviter d'éventuelles conséquences négatives pour l'environnement et la santé humaine.



Le symbole apposé sur l'appareil ou figurant dans sa documentation indique que l'appareil ne doit pas être traité comme un déchet ménager classique. Ils doivent être confiés à un centre spécialisé dans la collecte et le recyclage des équipements électriques et électroniques. Lors de la mise au rebut de l'appareil, il convient de le rendre inutilisable (empêcher toute remise en marche) en coupant le câble d'alimentation et en retirant la porte de l'étagère ainsi que tout autre élément pouvant présenter un danger.

Il est impératif d'éviter toute situation où l'on pourrait grimper sur l'appareil ou y rester coincé. L'appareil doit être mis au rebut conformément à la réglementation locale relative à la gestion des déchets, en le déposant dans un centre de collecte spécialisé ; Ne pas laisser l'appareil sans surveillance, car cela peut représenter un danger pour les enfants.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'appareil a été fabriqué conformément aux exigences de sécurité définies par les directives européennes et aux normes qui y correspondent. Une fois cette conformité obtenue, le fabricant déclare que ses produits sont conformes à la législation européenne en vigueur et portent ainsi le marquage CE approprié, autorisant leur commercialisation dans les pays européens.

La déclaration de conformité est disponible, sur demande de l'utilisateur, sous forme électronique ou imprimée au siège du fabricant.

Producent: EGAZ - Producent mebli i urządzeń gastronomicznych, ul. Limanowskiego 95k, 26-600 Radom, Polska.

Dystrybutor: MM Gastro, ul. Owsiana 58A, 40-780 Katowice, Polska

Handwriting practice lines consisting of 30 horizontal dotted lines.

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for writing or drawing.

